

E X T R A I T d u R E G I S T R E
d e s D É L I B É R A T I O N S d u C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

N o m b r e d e m e m b r e s v o t a n t s : 1 0

S u f f r a g e s e x p r i m é s : 1 2

S É A N C E D U M A R D I 2 6 M A R S 2 0 2 4

D é l i b é r a t i o n n ° 0 1 / 2 6 - 0 3 - 2 0 2 4

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND (Chef)



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 02/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par Monsieur Denis DURAND, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2022		30 203,27	113 604,85		113 604,85	30 203,27
Opérations de l'exercice 2023	559 809,18	612 688,50	240 985,01	294 574,76	800 794,19	907 263,26
TOTAUX	559 809,18	642 891,77	354 589,86	294 574,76	914 399,04	937 466,53
Résultats de clôture		83 082,59	60 015,10		60 015,10	83 082,59
Restes à réaliser			20 777,82	23 377,40		
TOTAUX CUMULES	559 809,18	642 891,77	375 367,68	317 952,16	935 176,86	960 843,93
Résultats définitifs		83 082,59	57 415,52			25 667,07

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

10 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le 4 AVR. 2024

Le 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 19/03/2024
Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 03/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 83 082,59 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	52 879,32 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	30 203,27 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	83 082,59 €
Section d'investissement	
<u>D – Solde d'exécution de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	53 589,75 €
<u>E - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 113 604,85 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2023	- 60 015,10 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	20 777,82 €
Recettes	23 377,40 €
TOTAL	2 599,58 €
H- Besoin de financement section d'investissement (F+G) pour 2023	57 415,52 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2023 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement (H)	60 015,10 €
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	25 667,07 €

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND 18 (Chef)

La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS.

Le **- 4 AVR. 2024**

Le **- 4 AVR. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **- 5 AVR. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 26 M A R S 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 04/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Vu le code des communes,

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi le 11 mars 2024 par Madame la directrice départementale des Finances Publiques du Cher, indiquant les bases d'imposition pour 2024 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune au titre des différentes taxes pour l'année 2024 s'élève à 9 347 €,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par monsieur le Maire,

Considérant que le produit global attendu pour 2024 des trois taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), nécessaire à l'équilibre du budget s'établit ainsi qu'il suit :

- Produit attendu de la taxe foncière sur les propriétés bâties :	213 011 €
- Produit attendu de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	79 886 €
- Produit attendu de taxe d'habitation :	8 647 €
- Allocations compensatrices au titre des différentes taxes :	9 347 €
- Effet du coefficient correcteur :	1 341 €
Pour un total de recettes de :	312 232 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie en date des 12 et 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide, de maintenir les taux des taxes directes locales (**taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires**), qui sont fixés pour 2024 comme suit, par application de la variation proportionnelle des taux :

Taxes directes locales	Taux communaux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.94 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17.19 %

- charge Monsieur le maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND

Le - 4 AVR. 2024



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 26 M A R S 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 05/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif présenté par monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2024 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- o Section de fonctionnement : 640 422,00 euros
- o Section d'investissement : 216 127,00 euros

Vu les avis de la commission des finances réunie les 12 et 19 mars 2024,

ADOpte, après en avoir délibéré, le budget primitif de l'exercice 2024 et vote les crédits qui y sont inscrits :

1. au niveau du chapitre et par opérations détaillées dans le budget pour la section d'investissement,
2. au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 06/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : FONGIBILITE DES CREDITS.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n° 05/27-09-2022 du conseil municipal, en date du 27 septembre 2022, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget principal et au budget lotissement,

Vu l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T., « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 07/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget du service assainissement dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 09

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 08/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du service assainissement dressé par Monsieur Denis DURAND, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2022		4 152,91		73 936,24		78 089,15
Opérations de l'exercice 2023	30 711,45	54 072,02	94 094,14	22 293,90	124 805,59	76 365,92
TOTAUX	30 711,45	58 224,93	94 094,14	96 230,14	124 805,59	154 455,07
Résultats de clôture		27 513,48		2 136,00		279 260,66
Restes à réaliser			69 004,53	100 692,80	69 004,53	100 692,80
TOTAUX CUMULES	30 711,45	58 224,93	163 098,67	196 922,94	193 810,12	255 147,87
Résultats définitifs		27 513,48		33 824,27		61 337,75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

La secrétaire de séance
Mme Ghislaine LEGROS

Le ~ 4 AVR. 2024

Le ~ 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le ~ 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 19/03/2024
Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 09/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget service assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 27 513,48 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	23 360,57 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 152,91 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	27 513,48 €
Section d'investissement	
<u>D – Solde d'exécution de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 71 800,24 €
<u>E - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	73 936,24 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2023	2 136,00 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses Recettes TOTAL	- 69 004,53 € 100 692,80 € 31 688,27 €
H- Besoin de financement section d'investissement (F+G) pour 2023	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2023 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement = H	
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	27 513,48 €

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le - 4 AVR. 2024



E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 26 M A R S 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 10/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif du service assainissement présenté par monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2024 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation : 80 774,00 euros
- Section d'investissement : 210 884,87 euros

Vu l'avis de la commission des finances réunie les 12 et 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2024 et vote les crédits qui y sont inscrits :

1. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
2. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

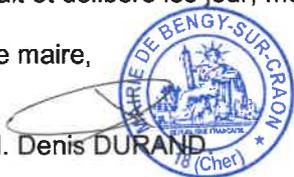
Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 11/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T d u R E G I S T R E
d e s D É L I B É R A T I O N S d u C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 12/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Monsieur le maire, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal,
- délibérant à présent sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement dressé par Monsieur Denis DURAND, maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2022		87 176,66	133 027,35		133 027,35	87 176,66
Opérations de l'exercice 2023	1 614,76	35 807,38	28 471,68		30 086,44	35 807,38
TOTAUX	1 614,76	122 984,04	161 499,03		163 113,79	122 984,04
Résultats de clôture		121 369,28	161 499,03		40 129,75	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 614,76	122 984,04	161 499,03		163 113,79	122 984,04
Résultats définitifs		121 369,28	161 499,03		40 129,75	

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par : **10 voix POUR** **0 voix CONTRE** **0 ABSTENTION**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

Délibération n° 13/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT DU PATUREAU NEUF : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement du Pâtureau neuf,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 369,28 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	34 192,62 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	87 176,66 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	121 369,28 €
Section d'investissement	
D – Solde d'exécution de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 28 471,68 €
E - Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 133 027,35 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2023	- 161 499,03 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2023 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement = H	0,00 €
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	121 369,28 €

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 26 M A R S 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 14/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif du lotissement présenté par monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2024 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- o **Section de fonctionnement : 248 897,92 euros**
- o **Section d'investissement : 248 023,58 euros**

Vu les avis de la commission des finances réunie les 12 et 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du lotissement de l'exercice 2024 et vote les crédits qui y sont inscrits :

1. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
2. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour ~~mois~~ et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.



La secrétaire de séance,

Ghislaine LEGROS.

Le - 4 AVR. 2024

Le - 4 AVR. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 5 AVR. 2024

Transmis au contrôle de légalité le

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 19/03/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 19/03/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 26 M A R S 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 15/26-03-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 26 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Ghislaine ARPINO.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT et Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : EXTENSION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Le conseil municipal, s'est prononcé le 30 janvier 2024 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur le maire indique que depuis cette date, un projet d'installation de méthaniseur pourrait se développer sur la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

Des parcelles de Bengy-sur-Craon pourraient accueillir ce projet. Il s'agit des parcelles cadastrées section A n° 118, 280, 309, 327 et 431, car situées notamment près du gazoduc qui traverse la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, propose d'étendre les zones d'accélération des énergies renouvelables, adoptées le 30 janvier, aux parcelles cadastrées section A n° 118, 280, 309, 327 et 431 pour tout projet de méthanisation.

Adopté par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND

- 4 AVR. 2024

Le

Diffusion sur le site internet de la commune le
Transmis au contrôle de légalité le

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le - 4 AVR. 2024
- 5 AVR. 2024

COMMUNE de BENGY-sur-CRAON (Cher)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

En 2024, la commune de Bengy-sur-Craon compte 716 habitants (population totale). Elle est rattachée au canton d'Avord de l'arrondissement de Bourges. Elle est membre de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section de fonctionnement permet donc à notre collectivité d'assurer le quotidien des services communaux, à savoir :

- Concernant les dépenses, elles sont constituées, notamment :
 - des charges à caractère général liées : à la consommation d'eau, d'électricité, d'énergie, à l'achat de produits et de fournitures diverses, à l'entretien courant des bâtiments, de la voirie, de tous les mobiliers et du matériel roulant, aux contrats de maintenance, et notamment l'ensemble du parc informatique mairie-écoles, aux installations électriques dans les bâtiments communaux, à l'entretien des cloches de l'église, aux frais d'affranchissement et de télécommunications et autres frais, à la taxe foncière,
 - des charges de personnel,

- des charges de gestion courante tels que les indemnités de fonction des élus et de la participation aux organismes de regroupement (Syndicat départemental d'Énergie, Pays Loire Val d'Aubois...)
 - des charges financières pour les emprunts contractés,
 - du versement d'une subvention au budget lotissement pour couvrir le déficit induit par le reste de lots à vendre
- Concernant les recettes escomptées notamment au titre :
 - du remboursement de charges salariales, du produit des concessions cimetièrre et redevances funéraires, de la redevance pour occupation du domaine public,
 - du produit de la fiscalité votée par l'assemblée délibérante (taxes foncières et attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays de Néronde qui lève l'impôt au titre de la taxe professionnelle unique),
 - de la dotation globale de fonctionnement regroupant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, la dotation élus locaux,
 - du revenu des immeubles,
 - de participations diverses,
 - de produits exceptionnels.

L'excédent global de 2023 de 83 082,59 € participe à l'affectation du résultat 2023 sur le budget 2024 pour couvrir le déficit d'investissement et le remboursement du capital emprunté par la collectivité. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue donc l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même une partie de ses projets d'investissement.

La section d'investissement, restant par nature celle qui modifie ou enrichit le patrimoine de la collectivité, présente donc les programmes d'investissements nouveaux ou reportés de 2023.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et des emprunts.

Le conseil municipal a fixé les objectifs financiers et les axes prioritaires pour l'année 2024 qui ont présidé à la construction du budget primitif 2024, objectifs résumés ainsi :

- en matière de dépenses de fonctionnement : toujours maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels), stabiliser les autres charges de gestion courante,
- stabiliser les dépenses d'investissement de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population ;
- en matière de recettes : identification des éléments du patrimoine (matériels et immobiliers) pouvant faire l'objet de sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 640 422 € et la section d'investissement à 216 127 € réparties comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Crédits votés
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	193 023,33
012	Charges de personnel	273 314,96
023	Virement à la sect° d'investis.	58 342,87
042	Opérations d'ordre entre section	2 320,00
65	Autres charges gestion courante	102 800,00
66	Charges financières	8 300,84
68	Dotations aux provisions	2 320,00
Total	DEPENSES	640 422,00
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	25 667,07
013	Atténuations de charges	1 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	
70	Produits des services	18 489,93
73	Impôts et taxes	358 483,00
74	Dotations et participations	175 282,00
75	Autres produits gestion courante	61 500,00
Total	RECETTES	640 422,00

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Aussi, afin de maintenir un niveau de dépenses d'investissement minimum, le budget 2024 s'est attaché à couvrir la dette en capital des emprunts contractés et à finaliser ou entreprendre des opérations d'équipement et notamment :

- éclairage public : passage en Led route de Bourges,
- remplacement de la chaudière de l'école maternelle,
- installation d'une nouvelle borne incendie à proximité du lycée agricole,
- reprise de concession dans le cimetière communal,
- restes à réaliser notamment les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT : CREDITS GLOBAUX VOTES POUR 2024

	BUDGETISE	REPORT	TOTAL VOTE
TOTAL DEPENSES	195 349,18	20 777,82	216 127,00
TOTAL RECETTES	192 749,60	23 377,40	216 127,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – crédits détaillés :

DEPENSES		Report	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Solde d'exécution d'inv. reporté		60 015,10	60 015,10
020	Dépenses imprévues Invest			
040	Opérations d'ordre entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts		46 244,22	46 244,22
20	Immobilisations incorporelles		1 800,00	1 800,00
204	Subventions d'équipement versées	604,12	65 909,06	66 513,18
21	Immobilisations corporelles			
	Opérations d'équipement	2 346,12		2 346,12
	101 Bâtiments communaux	17 827,58	8 753,80	26 581,38
	102 Travaux de voirie		7 627,00	7 627,00
	106 Cimetière		5 000,00	5 000,00
Total	DEPENSES	20 777,82	195 349,18	216 127,00
RECETTES				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté			
021	Virement de la section de fonct.		58 342,87	58 342,87
024	Produits des cessions		4 500,00	4 500,00
040	Opérations d'ordre entre section		2 320,00	2 320,00
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves		77 785,10	77 785,10
13	Subventions d'investissement	23 377,40	45 801,30	69 178,70
16	Emprunts et dettes assimilées		4 000,33	4 000,33
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immos financières			
Total	RECETTES	23 377,40	192 749,60	216 127,00

ENDETTEMENT

En 2024, la commune n'aura pas recours à de nouveaux emprunts afin de réduire l'endettement.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette (en milliers d'euros)	390	347	303	505	454
Montant euros par habitant (commune)	535	477	416	701	634

TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

Depuis 2021 les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation. L'Etat a pris des mesures compensatoires en leur faveur : en contrepartie celle de transférer le taux du foncier bâti du Département du Cher.

Taxes directes locales	Taux communaux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	41.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	52.94 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,19 %

Les taux d'imposition communaux 2024 restent stables.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,43	0,43	2,43	2,43	0,00	0,00	2,43	2,43
Adjoint administratif	C	1,00	0,43	0,43	1,43	1,43	0,00	0,00	1,43	1,43
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	1,61	1,61	2,61	2,61	0,00	0,00	2,61	2,61
Adjoint technique	C	1,00	0,78	0,78	1,78	1,78	0,00	0,00	1,78	1,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	0,83	0,83	0,83	0,83	0,00	0,00	0,83	0,83
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,17	0,17	0,17	0,17	0,00	0,00	0,17	0,17
Garde champêtre chef principal	C	0,00	0,17	0,17	0,17	0,17	0,00	0,00	0,17	0,17
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3,00	2,21	2,21	5,21	5,21	0,00	0,00	5,21	5,21

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATSEM	C	OTR	378	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

BUDGET LOTISSEMENT 2024

Le budget lotissement, créé à l'origine pour la création d'un lotissement au Pâtureau neuf, est donc, principalement, un budget de stocks de terrains aménagés à vendre.

La conjoncture, ces dernières années, n'a pas permis la vente des lots aussi facilement qu'il était espéré.

Aucun lot a été vendu cette année.

Les aménagements coûteux ont été financés par emprunts, avec une prévision de leur remboursement au fur et à mesure de la vente des lots. Cependant, depuis 2007, seuls 13 lots sur 20 ont été vendus.

Le budget 2024 s'élève à :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) 86 524,55	+	248 023,58
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0,00	+	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) 161 499,03	=	0,00 (si solde positif) 0,00
	Total de la section d'investissement (2) 248 023,58	=	248 023,58

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget 248 897,92	+	127 528,64
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0,00	+	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1) 0,00	=	0,00 (si déficit) 121 369,28
	Total de la section de fonctionnement (3) 248 897,92	=	248 897,92

TOTAL DU BUDGET (4)	496 921,50	=	496 921,50
----------------------------	------------	---	------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 774,00	53 260,52
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 813,48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		80 774,00	80 774,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	141 840,34	108 018,07
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	89 804,53	100 692,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 136,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		210 844,87	210 844,87

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	291 618,87	291 618,87
----------------------------	-------------------	-------------------

ENDETTEMENT

Un emprunt au budget service assainissement. Fin de l'emprunt novembre 2032.

Année	2024
Encours de la dette (en euros)	85 929
Montant euros par habitant (commune)	120
C.R.D. au 10/01/2025 (en euros)	76 769

Fait à Bengy-sur-Craon, le 4 avril 2024.

Le maire,

Denis DURAND.

